

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLÉ

MAIRIE DE VOUILLÉ
02 AVR. 2026
COURRIER ARRIVÉ

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☐ M. ☒ Mme
Nom : Bertheppemy
Prénoms : Nathalie
Profession ou qualité : Présidente
Adresse : 5 Rte de Pauthenay
86190 Vouillé
Association : Comité des Fêtes de Vouillé
N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☐ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu :

Du : 30/05/26 à 18 heure(s) 30

Au : 31/05/2026 à 19 heure(s) 00

et Du : à .. heure(s) ..

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Vide Grenier - loto plein Air

Fait à : VOUILLÉ

Le : ~~29/01/2018~~ 1/06/2026

Signature,



ARRETE DU MAIRE N° 16126

Le Maire de Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 30/05/26 à 18 heure(s) 30

au : 31/05/26 à 19 heure(s) 00

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

à (5) : Bado de me

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 21/04/2026

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie